FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Performance Diversifié.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0011220292	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux entités du groupe Abeille Assurances.	Une part	Pas de minimum

C1 - Public

Objectif de gestion

Le FCP est un OPCVM d'OPCVM ayant pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée de trois ans, un investissement diversifié sur les marchés actions et obligataires de toutes zones géographiques, en se comparant à l'indice composite : 50% CAC All-Tradable + 17,5% JPM EMU + 15% EURO STOXX 50 +12,5% Bloomberg Global Aggregate + 5% Bloomberg Global Aggregate Credit.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant :

- 50% CAC All-Tradable®, indice actions représentatif de la performance des 250 premières valeurs de la bourse de Paris, libellé en euro. Il est calculé dividendes réinvestis sur la base des cours de clôture et publié par la société Euronext ;
- 17.5% JPM EMU, indice obligataire représentatif des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement coupons réinvestis sur la base des cours de clôture et publié par la société JP Morgan ;
- 15% EURO STOXX® 50, indice actions représentatif de la performance des 50 plus grosses entreprises de la zone Euro, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement dividendes réinvestis sur la base des cours de clôture et publié par la société Stoxx Limited ;
- 12.5% Bloomberg Global Aggregate Credit, indice obligataire représentatif des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « investissement », libellé en euro. Il est calculé quotidiennement coupons réinvestis sur la base des cours de clôture et publié par la société Bloomberg ;
- 5% Bloomberg Global High Yield, indice obligataire représentatif des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « haut rendement », libellé en euro. Il est calculé quotidiennement coupons réinvestis sur la base des cours de clôture et publié par la société Bloomberg.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs composant le portefeuille.

Afin d'optimiser le profil risque / rentabilité du FCP, l'allocation sera gérée activement entre les différentes classes d'actifs représentées dans le FCP en tenant régulièrement compte de la volatilité des marchés et à travers l'intervention sur des OPC dont l'objectif est de répliquer l'évolution d'indices de volatilité. Cette gestion active vise à limiter les pertes en capital et en rendement sans pour autant qu'une garantie ou protection ne soit mise en œuvre.

Le fonds pourra être investi entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC. Ces OPC pourront mettre en œuvre une stratégie d'investissement axée sur toute classe d'actifs, et notamment des indices.

A travers son investissement dans ces OPC, le FCP sera exposé aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de société ainsi qu'aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes notations dont des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Les OPC seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

Les OPC sélectionnés par la gestion pourront intervenir indifféremment sur des valeurs issues d'émetteurs ou de marchés situés en France, en Europe, dans les pays de l'OCDE ou encore dans les pays émergents. Ces valeurs seront issues indifféremment du secteur public ou privé et, pourront relever de toutes capitalisations en ce qui concerne les actions et de toutes notations en ce qui concerne les titres de créance.

Le fonds pourra par ailleurs être investi en instruments dérivés, qui seront utilisés comme instruments de gestion à part entière. Les dérivés sont utilisés dans un but d'arbitrage, d'exposition ou encore de couverture.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

Les titres détenus indirectement seront libellés en euro mais peuvent être libellés en autres devises, dans la limite de 30% de l'actif net.

Le FCP sera exposé au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.
Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP n'aura pas directement recours à cette classe d'actifs.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP n'aura pas directement recours à cette classe d'actifs.

Actions et parts d'OPC :

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

A titre indicatif, les parts ou actions d'OPC Actions représenteront généralement (allocation cible) 70% de l'actif net ; les parts ou actions d'OPC Obligations représenteront généralement (allocation cible) entre 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- ■ Réglementés
- ■ Organisés
- ■ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ■ Taux
- ■ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ■ Arbitrage
- ☐ Autre nature

Nature des instruments utilisés :

- ■ Futures
- ■ Options
- ■ Caps/Floors
- ■ Swaps
- ■ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit
- ☐ Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ■ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ■ Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché
- ☐ Autre stratégie

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ☐ Taux
- ☐ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☐ Obligations convertibles
- ☐ Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- ☐ Obligations remboursables en actions
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ■ Droits et warrants
- ■ Obligations callables
- ■ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP ne réalisera aucune opération d'acquisition et de cession temporaire d'instruments financiers.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçues peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :
Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié aux produits dérivés :
Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de taux :
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital. L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de ce FCP susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque actions :
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les OPCVM sous-jacents détenus par le FCP peuvent être investis sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié aux pays émergents :
Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de change :
Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie :
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement) :
Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité :
Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

1er janvier 2023 :

- Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022. En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023..
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS + % frais d'entrée.

15 février 2023 :

Correction d'une coquille sur la fréquence de la valeur liquidative dans le prospectus.

5 mai 2023 :

Ajout des droits & warrants dans la liste des instruments intégrant des dérivés autorisés.

1er septembre 2023 :

- Mise à jour du document-type DIC PRIIPS, conformément aux différentes précisions doctrinales apportées par l'Autorité des Marchés Financiers depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023 ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ;
- Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon hebdomadaire à l'exception des jours fériés légaux en France.

8 novembre 2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui sera désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

L'année 2023 a débuté avec des craintes inflationnistes mais, comme prévu, la désinflation a été bien engagée et les chiffres de l'inflation ont surpris favorablement à la fin de l'année. L'inflation totale a reculé de 6,4% en janvier à 3,1% en novembre aux États-Unis et de 8,6% à 2,4% en zone euro. L'ampleur et la rapidité de la baisse sont attribuables à deux composantes : l'effet de base favorable des prix de l'énergie et la désinflation des biens en lien avec la normalisation des problèmes de chaînes d'approvisionnement créés par le Covid. De plus, l'inflation très basse en Chine induit une poussée supplémentaire à la désinflation globale. La dernière ligne droite vers l'objectif de 2% des banques centrales est plus étroitement liée à l'inflation des services, qui est l'une des composantes les plus rigides de l'inflation en raison de l'inertie des salaires.

Une surprenante croissance US...
La véritable surprise de l'année 2023 a été l'exubérante croissance des États-Unis malgré le resserrement monétaire en cours. En janvier 2023, le consensus s'attendait à une croissance US de 0,3% en moyenne annuelle. Cependant, les données sur l'activité économique ne montraient pas de signes de ralentissement, et tout au long de l'année, les anticipations de croissance ont été révisées à la hausse, terminant 2 points plus haut, à 2,4% en décembre. Comment l'expliquer ? Premièrement, avec la politique « Bidenomics » : les chèques Covid ont soutenu la consommation privée, et les plans en faveur de la transition énergétique (Inflation Reduction Act) et des semiconducteurs (Chips Act) ont soutenu les investissements des entreprises et les dépenses en recherche et développement. Deuxièmement, les besoins de refinancement des entreprises américaines en 2023 ont été très faibles car elles avaient largement profité des taux nuls en 2020 et 2021. Troisièmement, la politique monétaire est restée accommodante jusqu'à la fin 2022, compte tenu du niveau de départ exceptionnellement bas des taux directeurs. Cette résilience explique la forte hausse des rendements obligataires américains à partir de l'été, qui ont culminé en octobre dernier à 5% en nominal et à 2,5 % en réel pour les maturités à 10 ans.

... **qui contraste avec l'atonie européenne**
La divergence du cycle économique américain avec le reste du monde, et en particulier avec la zone Euro, est manifeste au troisième trimestre où le PIB américain a frôlé les 5% en annualisé et la zone Euro a décru de 0,1% (0,4% en annualisé). L'hiver dernier, l'Europe a évité un rationnement du gaz, et donc la récession, grâce à la diversification de l'approvisionnement des sources de gaz et à une baisse de la demande des ménages et entreprises. Toutefois, l'économie de la zone Euro stagne depuis un an, et l'Allemagne est le pays qui souffre le plus lourdement des conséquences de la crise énergétique dans son tissu industriel et de la faible reprise chinoise post-Covid. Si le resserrement monétaire s'est fait sentir sur la demande, l'offre de crédit, les investissements en construction, et plus largement, sur l'activité dans le secteur immobilier, la consommation est la principale cause de la divergence manifeste de performance économique entre les États-Unis et l'Europe.
De son côté, la Chine a atteint son objectif de croissance à 5%, mais les deux principaux problèmes structurels du pays, l'immobilier et la démographie, pèsent sur la croissance de long terme et l'absence d'une annonce de soutien public massif comme par le passé est un silence assourdissant pour les marchés. Le gouvernement chinois a cherché le juste équilibre entre une relance budgétaire pour éviter les défauts immobiliers et le maintien des freins à la spéculation dans le secteur. Au total, la croissance mondiale en 2023 devrait s'afficher juste en dessous de 3%, grâce aux États-Unis (et à l'Inde) plutôt qu'à la Chine.

Les Banques centrales à l'assaut de l'inflation
La lutte contre l'inflation a été le thème porteur de toutes les Banques centrales en 2023, et le cycle de resserrement monétaire de 2022/2023 est un des plus connus par son ampleur et sa rapidité. Le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période. En contre-tendance se trouvent seulement les Banques centrales chinoise (PBOC) qui a baissé ses taux, et japonaise (BoJ), qui a maintenu le contrôle de la courbe des taux mais avec plus de souplesse sur le niveau du taux 10 ans.

Ce n'est qu'au second semestre que les grandes Banques centrales ont levé le pied de l'accélérateur. Aux États-Unis, les taux directeurs sont inchangés à 5,5%, depuis juillet, et en zone Euro le taux de dépôt est à 4% depuis septembre. À partir de l'automne, les présidents de la Fed et de la BCE ont acté les bonnes nouvelles sur l'inflation et validé le scénario selon lequel les taux directeurs ont probablement atteint leurs pics. Depuis, les attentes des marchés s'enflamment quant à la prochaine étape, une baisse des taux d'intérêt.

Les taux directeurs sont redevenus l'outil principal de gestion de la politique monétaire, mais le resserrement monétaire est également passé par la normalisation des bilans des Banques centrales. Le bilan de la BCE en 2023 a baissé d'environ €2 trillions, dont l'essentiel vient du remboursement des opérations de refinancement de long terme des banques (TLTROs). En ce qui concerne les programmes d'achats d'obligations, les réinvestissements des titres dans le programme d'assouplissement quantitatif classique (APP) ont été arrêtés complètement en juillet 2023, tandis que la sortie du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) n'aura lieu qu'en 2024. Quant à la Fed, le non-réinvestissement des titres qui arrive à maturité avait déjà démarré en 2022 et s'est déroulé comme prévu en 2023 à un rythme d'environ 95 Md$ par mois. La normalisation des bilans semble avoir eu peu d'impact sur les marchés des taux et la prime de terme des taux américains.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont augmenté sur une bonne partie de l'année et ont atteint les 5 % sur le mois d'octobre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la réserve fédéral américaine lors de ses différentes réunions. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% sur le début du mois d'octobre. Néanmoins, les dernières publications en Europe et aux États-Unis sont venues rassurer les marchés quant à la trajectoire de l'inflation. Cette baisse significative des chiffres d'inflation couplée à un ralentissement de la croissance, a fait augmenter les probabilités de baisse de taux en 2024. Ainsi, les taux à 10 ans se sont fortement resserrés sur la fin d'année, de plus de 90bps en Allemagne et d'environ 110bps aux Etats-Unis.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment sur la première partie de l'année 2023. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage[1] attractif. En effet, mis à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites sur l'année. Cette compression des spreads[2] combinée à la détente des taux sur la fin d'année a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à Haut Rendement[3] a tenu le haut de l'affiche avec des performances qui avoisinent les 13% sur l'année (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Les autres actifs obligataires de la Zone Euro ne sont pas en reste, avec une performance de plus de 8% pour le crédit de meilleure qualité dit « Investment Grade » et autour de 3,3% pour les actifs monétaires.

Actions :

L'année 2023 a finalement été un très bon millésime du point de vue des actions. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés et notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

[1] Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

[2] Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

[3] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

Aux Etats-Unis, et malgré quelques secousses sur le premier trimestre de l'année et le vacillement du système bancaire, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance. En parallèle, le secteur technologique et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, révélée au travers de l'application Chat GPT, a propulsé les indices à la hausse. Entrainant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Nvidia, leader incontesté des puces GPU, a ainsi intégré le cercle des Magificent 7 (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla)[4] qui à eux seuls représentent 30% de la capitalisation boursière du S&P 500, et expliquent les deux tiers de sa performance en 2023. Sur l'année, le Nasdaq et le S&P 500 réalisent des performances de 44.64% et 26.29% respectivement (performances dividendes réinvestis).

En Europe, les actions ont également connu une belle année. Néanmoins, l'absence d'accélération de l'économie chinoise continue à peser sur les secteurs industriels. Dans ce contexte l'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22% (dividendes réinvestis) et le CAC 40 d'environ 20% (dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2 points de base (pts) les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la Banque Centrale Européenne (BCE). Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le deuxième trimestre 2023, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au troisième trimestre 2023, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la Banque Centrale Japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration.

[4] Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne ainsi qu'une position sur le Yen contre Franc Suisse, la banque centrale japonaise étant plutôt dans une démarche de resserrement monétaire, tandis que la Banque Suisse est sur le point d'arrêter, ayant atteint ses objectifs d'inflation. Pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

Sur le dernier trimestre de l'année, les perspectives de pivot des banques centrales amènent les taux à se détendre fortement. C'est dans ce cadre que nous réduisons la duration en rachetant progressivement nos positions sur le Gilt qui ont bénéficié du contexte économique difficile au Royaume Uni et d'une banque centrale qui a cessé de resserrer ses conditions monétaires. En fin d'année, la duration était même légèrement négative. Sur les actions, nous avons soldé nos actions européennes (1,5%) mais avons conservé une légère exposition (1%) sur le marché américain, que nous avons sortie en fin d'année après la forte hausse des marchés. Pour rester exposés au marché actions mais en limitant les risques nous avons mis en place une stratégie optionnelle à la hausse des actions américaines et investi sur le marché des dividendes américains 2024 qui offrent une décote intéressante. Le contexte devenant plus favorable aux mid-caps US (baisse des taux, regain d'appétit pour le risque) nous clôturons en décembre notre position de sous-performance du Russell 2000 et l'arbitrons sur une position inverse de surperformance des mid caps européennes. Après plusieurs années de contreperformances dues en partie à la remontée des taux, nous estimons que le marché des foncières cotées offre un potentiel de rebond non négligeable et initions une petite position de surperformance de ce secteur par rapport au marché européen. Sur les taux, nous avons soldé notre position sur les dettes émergentes en devises locales en début de trimestre mais conservons de l'intérêt pour le High Yield. Nous avons conservé notre stratégie de pentification sur le marché américain au vu des anticipations de baisse probable des taux à partir du 1er semestre 2024. Sur les devises, nous avons soldé en fin de période notre position sur la couronne norvégienne à la suite de son appréciation et avons conservé notre position sur le Yen contre Franc Suisse dans l'espoir d'une revue de la politique monétaire au Japon.

Performances

Entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, la performance du Fonds a été de 9,18% contre 14,73% pour son indice de référence composite (50% CAC All-Tradable®, 17.5% JPM EMU ; 15% EURO STOXX® 50 ; 12.5% Bloomberg Global Aggregate Credit ; 5% Bloomberg Global High Yield).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIE PART C	FR0011220292	30/12/2022	29/12/2023	9,18%	14,73%	180,90	197,51

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	IE00BFNM3B99	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	3 264 200,90	6 362 064,45
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	5 476 373,53	2 897 736,93
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	FR0007052782	MULTI UNITS FRANCE SICAV AMUNDI CAC 40 UCITS ETF	1 547 540,24	4 881 966,27
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	LU2702915542	OFI INVEST BIODIV GLOBAL EQUITY EUR CLASS R SICAV	3 578 000,00	
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	IE00B7J7TB45	ISHARES GLOBAL CORPORATE BOND UCITS ETF	1 043 546,17	2 978 400,00
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	IE00B5M4WH52	ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	2 948 166,89	2 899 159,33
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	FR0011024249	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I		2 122 852,28
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	FR0000014276	OFI INVEST OBLIREA EURO SICAV	2 053 417,80	2 109 318,96
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	IE0000FCGYF9	INVESCO MARKETS PLC INVESCO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF	723 430,27	2 053 330,21
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIÉ	OPC	FR0000014268	OFI INVEST VALEURS FRANCAISES SICAV		1 580 678,78

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :
Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **7 146 075,31 euros**
- Taux : Pas de position au 29 décembre 2023
- Crédit : Pas de position au 29 décembre 2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29 décembre 2023
- Commodities : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **35 584 570,02 euros**
- **Options :** **35 637 069, 81 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **Crédit Agricole**
- **Société Générale**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, Ofi Invest Performance Diversifié n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations dans le cadre des directives AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011, OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions règlementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.

2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :

   - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
   - Le complément, constitué du reste.

3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique…

4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :

   - Les objectifs fixés aux salariés ;
   - Leur contribution aux risques opérationnels ;
   - Le respect des objectifs SFDR ;
   - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
   - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants. o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes… ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ;	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.

	o diversifications géographique… Respect des valeurs du groupe Critères RSE • Image, notoriété…	
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients…	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.
Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non- respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaitre, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)
(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Performance Diversifié n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Performance Diversifié ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIE
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST PERFORMANCE DIVERSIFIE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 26/03/2024 14:10:32

Séverine Ernest
Associée

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**63 196 810,60**	**68 955 186,81**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**62 863 878,34**	**67 974 028,03**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	62 547 631,86	67 974 028,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	316 246,48	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**332 932,26**	**981 158,78**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	332 932,26	981 158,78
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**7 872 923,40**	**11 855 811,49**
Opérations de change à terme de devises	7 146 075,31	10 616 016,16
Autres	726 848,09	1 239 795,33
Comptes financiers	**716 566,66**	**294 920,66**
Liquidités	716 566,66	294 920,66
Total de l'actif	**71 786 300,66**	**81 105 918,96**

C1 - Public

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**62 546 289,37**	**69 295 081,90**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**1 093 499,62**	**-932 455,58**
Résultat de l'exercice (a, b)	**388 188,51**	**290 528,76**
Total des capitaux propres	**64 027 977,50**	**68 653 155,08**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**316 309,31**	**1 131 638,65**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**316 309,31**	**1 131 638,65**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	316 309,31	1 131 638,65
Autres opérations	-	-
Dettes	**7 440 758,00**	**11 306 304,00**
Opérations de change à terme de devises	7 180 781,43	10 461 961,81
Autres	259 976,57	844 342,19
Comptes financiers	**1 255,85**	**14 821,23**
Concours bancaires courants	1 255,85	14 821,23
Emprunts	-	-
Total du passif	**71 786 300,66**	**81 105 918,96**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**27 244 620,68**	**-**
ACTIONS	408 870,00	-
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50	408 870,00	-
TAUX	26 835 750,68	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	2 607 180,00	-
VENTE - FUTURE - US 10Y ULTRA	5 234 930,40	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2024-09	16 525 586,63	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06	2 468 053,65	-
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**43 977 019,18**	**26 695 971,63**
ACTIONS	2 542 352,13	19 329 524,08
ACHAT - FUTURE - E MINI RUSSEL 2000	-	1 964 956,51
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX	-	2 833 920,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX MID	1 264 900,00	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 ANN	1 277 452,13	-
ACHAT - FUTURE - STOXX 600 O	-	1 993 460,00
VENTE - FUTURE - EURO STOXX	-	1 469 160,00
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50	-	264 950,00
VENTE - FUTURE - S&P 500 EMINI	-	1 989 739,59
- OPTION - Marché à terme conditionnel (Options)	-	8 813 337,98
TAUX	41 434 667,05	7 366 447,55
ACHAT - FUTURE - US 10Y NOTE	3 168 070,91	-
ACHAT - FUTURE - US 10Y ULTRA	-	2 992 357,55
ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE	21 623 166,58	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	-	1 196 370,00
VENTE - FUTURE - EURO BUXL	-	1 217 160,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	-	1 960 560,00
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06	3 077 449,61	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09	13 565 979,95	-
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**

C1 - Public

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 923,23	3 441,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	261 882,96	513 485,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	365 638,08	23 802,91
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**665 444,27**	**540 730,15**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	14 883,66	6 234,84
Autres charges financières	645,34	546,38
Total (II)	**15 529,00**	**6 781,22**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**649 915,27**	**533 948,93**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	235 117,12	243 350,65
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**414 798,15**	**290 598,28**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-26 609,64	-69,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**388 188,51**	**290 528,76**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque semaine. Elle est calculée chaque vendredi jour de bourse à Paris et ce quand bien même ce jour serait un jour férié légal. Dans le cas où le vendredi serait un jour férié légal et ne serait pas un jour de bourse, la valeur liquidative sera calculée le jour ouvré précédant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).
Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :
Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :
Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :
La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan
Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,35% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,50% TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Le FCP a opté pour la capitalisation pure du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**68 653 155,08**	**77 358 140,22**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		26 194 835,12	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-36 634 782,16	-52 181,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		2 200 974,04	1 197 065,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-901 282,25	-1 322 965,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers		3 917 782,75	3 539 385,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-4 211 525,14	-4 376 395,83
Frais de transaction		-62 167,46	-39 662,95
Différences de change		132 329,84	-33 806,23
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		4 944 763,00	-8 518 415,77
Différence d'estimation exercice N	11 115 094,48		
Différence d'estimation exercice N - 1	6 170 331,48		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-620 903,47	611 394,48
Différence d'estimation exercice N	-23 755,83		
Différence d'estimation exercice N - 1	597 147,64		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		414 798,15	290 598,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**64 027 977,50**	**68 653 155,08**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	68 270 417,73	106,63
Actions	2 951 222,13	2,61
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	716 566,66	1,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 255,85	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	7 842 110,40	12,25	-	-	18 993 640,28	29,66	-	-
Autres opérations	24 791 237,49	38,72	-	-	16 643 429,56	25,99	-	-

C1 - Public

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	716 566,66	1,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 255,85	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	18 993 640,28	29,66	-	-	-	-	7 842 110,40	12,25
Autres opérations	-	-	16 643 429,56	25,99	21 623 166,58	33,77	-	-	3 168 070,91	4,95

Répartition par devise

	NOK	%	CHF	%	JPY	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	1 709 559,72	2,67	661 876,27	1,03	1 260 822,47	1,97	147 697,01	0,23
Comptes financiers	-	-	221,94	0,00	-	-	62 975,08	0,10
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 707 407,49	2,67	1 295 271,96	2,02	623 421,76	0,97	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	386,84	0,00	869,01	0,00

Répartition par devise (suite)

	NOK	%	CHF	%	JPY	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	24 228 570,68	33,22
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	42 712 119,18	71,33

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Achat à terme de devises	3 632 258,46
Contrepartie vente à terme de devises	3 513 816,85
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	265 683,81
Vente à règlement différé	460 829,56
Autre	334,72
Total créances	**7 872 923,40**
Dettes	
Vente à terme de devises	-3 626 101,21
Contrepartie achat à terme de devises	-3 554 680,22
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-16 437,79
Achat à règlement différé	-243 538,78
Total dettes	**-7 440 758,00**
Total	**432 165,40**

Souscriptions rachats

Parts émises	135 280,0000
Parts rachetées	190 606,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

C1 - Public

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007485263	OFI INVEST ACTIONS FRANCE	7 082,00	953,62	6 753 536,84
LU2702915542	OFI INVEST BIODIV GLOBAL EQUITY EUR CLASS R SICAV	35 780,00	103,85	3 715 753,00
FR0010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	1,0318	1 488 870,31	1 536 216,39
FR0007385000	OFI INVEST FRANCE OPPORTUNITÉS	27 884,00	443,61	12 369 621,24
FR0000014276	OFI INVEST OBLIRÉA EURO	53 542,00	93,67	5 015 279,14
FR0000014268	OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	144 162,00	86,69	12 497 403,78
LU1985004966	SINGLE SELECT PLATFORM OFI INVEST ESG TRANSITION CLIMAT EUROPE K	2 350,00	1 524,33	3 582 175,50
	Sous-total			*45 469 985,89*

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	388 188,51	290 598,76
Total	**388 188,51**	**290 598,76**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	388 188,51	290 598,76
Total	**388 188,51**	**290 598,76**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 093 499,62	-932 455,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**1 093 499,62**	**-932 455,58**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 093 499,62	-932 455,58
Total	**1 093 499,62**	**-932 455,58**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

C1 - Public

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	64 027 977,50	68 653 155,08	77 358 140,22	72 330 882,84	81 173 690,38
Nombre de titres					
Parts	324 171,9400	379 497,9400	379 770,9400	406 743,9400	454 711,9400
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	197,51	180,90	203,69	177,82	178,51
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	4,57	-1,69	12,07	6,50	4,33

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**62 863 878,34**	**98,18**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			62 547 631,86	97,69
AVIVA INVESTORS SICAV GLBL HIGH YIELD BOND FUND	EUR	4 444,926	3 426 882,82	5,35
AVIVA INVESTORS SICAV GLOBAL INVEST GRADE CORPORAT BOND FUND	EUR	6 565,00	6 436 285,95	10,05
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	EUR	19 039,00	4 139 649,77	6,47
ISHARES GLOBAL CORPORATE BOND UCITS ETF	EUR	21 457,00	1 733 511,03	2,71
ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	EUR	153 363,00	1 151 142,68	1,80
LYXOR ETF CAC 40	EUR	2 565,00	190 173,72	0,30
OFI INVEST ACTIONS FRANCE	EUR	7 082,00	6 753 536,84	10,55
OFI INVEST BIODIV GLOBAL EQUITY EUR CLASS R SICAV	EUR	35 780,00	3 715 753,00	5,80
OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	EUR	1,0318	1 536 216,39	2,40
OFI INVEST FRANCE OPPORTUNITÉS	EUR	27 884,00	12 369 621,24	19,32
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	EUR	53 542,00	5 015 279,14	7,83
OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	EUR	144 162,00	12 497 403,78	19,52
SINGLE SELECT PLATFORM OFI INVEST ESG TRANSITION CLIMAT EUROPE K	EUR	2 350,00	3 582 175,50	5,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			316 246,48	0,49
ISHARES PROPERTY EURO	EUR	10 657,00	316 246,48	0,49
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

C1 - Public

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**16 622,95**	**0,03**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			16 622,95	0,03
Appel marge EUR	EUR	2 426,98	2 426,98	0,00
Appel marge USD	USD	19 635,94	17 775,71	0,03
ED/202406/C/98.25	USD	470,00	21 273,71	0,03
ED/202406/C/98.5	USD	-470,00	-18 614,49	-0,03
EURO BUND 0324	EUR	-19,00	-2 090,00	0,00
EURO STOXX 50 0324	EUR	-9,00	1 310,00	0,00
EURO STOXX MID 0324	EUR	52,00	-1 646,95	0,00
S&P 500 ANN 1224	USD	79,00	10 716,06	0,02
SFR/202409/P/94.63	USD	-617,00	-59 345,72	-0,09
SFR/202409/P/94.75	USD	617,00	73 309,42	0,11
US 10 YR NOTE F 0324	USD	31,00	9 646,87	0,02
US 10YR ULTRA T 0324	USD	-49,00	-234 612,15	-0,37
US 2 YR NOT 0424	USD	116,00	196 473,51	0,31
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**7 872 923,40**	**12,30**
Dettes			**-7 440 758,00**	**-11,62**
Comptes financiers			**715 310,81**	**1,12**
ACTIF NET			**64 027 977,50**	**100,00**